



Lac Patrick

Bulletin de liaison

Volume 17 no. 2 - Juillet 2010

La moule zébrée : un fléau

Page 1, 2 et 3

Convocation à l'Assemblée générale

Page 3

Notice of annual general meeting

Page 3

Ensemencement 2010

Page 4

Camp Le Nordet

Page 4

Cotisation annuelle et campagne d'ensemencement

Inscrit

La moule zébrée : un fléau

Pêcheurs, plaisanciers et villégiateurs, prenez garde!

Avant de mettre une embarcation à l'eau, lisez ceci!

Toute personne qui veut mettre une embarcation à l'eau (bateau moteur, moto marine, ponton) dans le lac Patrick ou la rivière Jean-Venne, doit absolument faire laver son embarcation avant de la mettre à l'eau. La quincaillerie RONA offre ce service. Chaque riverain doit exiger de ses visiteurs d'en faire de même. Cette OBLIGATION a pour but de protéger notre lac contre la contamination des moules zébrées qui pourrait nous arriver d'un autre plan d'eau. C'est mon lac, j'en suis responsable. L'APPEL vous invite à lire ce qui suit. Bonne lecture et bonne réflexion!

Par Richard Cardinal, secrétaire de l'APPEL

Introduction

La moule zébrée (*Dreissena polymorpha*), appelée communément palourde, est un petit mollusque bivalve d'eau douce. Sa coquille de couleur brune est rayée de blanc ou de beige.

Probablement transportée de l'Europe en 1986 dans les eaux de lest d'un navire, elle fait son apparition en Amérique du Nord en 1988, dans un lac du Bassin Grands Lacs/Saint-Laurent, le lac Saint-Clair, en Ontario. Au Québec, la moule zébrée est apparue dans le lac Saint-Louis, du fleuve Saint-Laurent en 1990. Dérivant probablement dans les eaux provenant des Grands Lacs, ce mollusque est maintenant présent presque partout dans les

eaux douces du Saint-Laurent, et en faible densité, dans la rivière des Outaouais.

Malheureusement, ce mollusque cause des dommages à l'environnement et exerce un impact sur l'économie. En effet, depuis son introduction en Onta-



Photo : Brigitte Cusson et Denis Labonté, Centre Saint-Laurent

rio, on a pu constater que la chaîne alimentaire de plusieurs espèces de poisson est perturbée par cette moule, ce qui pourrait nuire à la pêche commerciale et sportive.

D'autre part, en se fixant dans les conduites de prise et de sortie d'eau des municipalités, des industries et des installations hydro-électriques, les moules zébrées ont causé des réductions importantes du débit des eaux.

Les moules s'attachent à toute surface solide sous l'eau, par exemple, les moteurs et les coques de bateau. Les pêcheurs, plaisanciers

et villégiateurs peuvent donc, sans le savoir, transporter des moules zébrées, contribuant ainsi à la prolifération de ce mollusque.

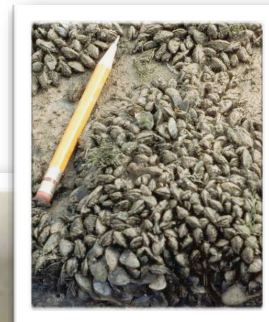


Photo : Ron Dermott

Puisque la présence de la moule risque d'avoir des conséquences négatives sur la faune aquatique et son habitat et entraîner des répercussions sur la pêche, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec invite les pêcheurs, plaisanciers et villégiateurs à être vigilants. En suivant les conseils suggérés dans ce texte, vous pourrez contribuer au ralentissement de l'infestation de nouveaux plans d'eau du Québec et plus précisément dans la rivière Jean-Venne et le lac Patrick.

Est-ce que la moule zébrée peut se propager à tous les plans d'eau du Québec?

C'est possible.

Les moules zébrées ont tellement de façons de se déplacer qu'elles sont souvent transportées d'un plan d'eau à un autre à notre insu. On les retrouve en eau douce accrochées sur les dérives, les bouées, les ancres, les bateaux, les flottes d'hydravions, les engins de pêche et l'équipement de plongée. Cette situation rend

leur propagation dans de nouvelles eaux presque impossible à enrayer.

Comment se fait-il que cette espèce se propage si facilement?

Les larves, nommées véligères, sont entraînées par les courants pendant environ quinze (15) jours avant de se fixer. Elles sont présentes dans l'eau après la reproduction des moules, soit dès que celle-ci devient suffisamment chaude (12 degrés C), au printemps. Les moules sont très prolifiques, une femelle peut produire jusqu'à 40 000 œufs par année, et elles se reproduisent jusqu'à ce que l'eau devienne à nouveau froide, à l'automne.

Cette espèce se propage facilement d'un plan d'eau à un autre parce que la larve de la moule peut être invisible à l'œil nu et flotter dans l'eau de lest, dans les conduits d'un moteur, dans vivier de pêche et dans l'eau servant à transporter des appâts vivants. De plus, la jeune moule fixée sur une surface est tellement petite qu'elle peut aussi passer inaperçue.

Par ailleurs, même hors de l'eau, les moules zébrées sont très résistantes. Avec leurs coquilles fermées, elles peuvent survivre dans des endroits secs pendant plusieurs jours. Dans les milieux humides, elles peuvent rester en vie encore plus longtemps.

La moule peut-elle affecter la faune aquatique des lacs et des rivières?

Les impacts sur la faune et son habitat ne sont pas encore connus avec précision. Cependant, les scientifiques savent que chaque moule adulte filtre approximativement un litre d'eau par jour, consommant ainsi de grandes quantités de phytoplancton, maillon très important dans la chaîne alimentaire de tout écosystème aquatique. Les moules réduisent, de façon significative, la nourriture pour les jeunes poissons de plusieurs espèces, y compris celles prélevées par la pêche sportive, et leurs proies. Les moules peuvent coloniser des sites de frai perturbant ainsi la reproduction des poissons. En fait, des conséquences négatives importantes sont envisagées sur la faune aquatique et son habitat.

Y a-t-il un moyen de faire disparaître la moule zébrée d'un plan d'eau?

Non!

Aucun moyen n'est connu à ce jour pour éliminer les moules d'un plan d'eau. Ces moules zébrées ont peu de prédateurs naturels, sauf quelques espèces de canards tels les Garrots et les Macreuses, et quelques espèces de pois-

sons comme la Barbotte brune et le Malachigan. Pour cette raison, la prévention est sans doute l'approche à privilégier.

Est-ce que la moule zébrée risque d'endommager les embarcations?

Oui!

Particulièrement les moteurs et les coques de bateau. En effet, le problème le plus sérieux pour les propriétaires de bateaux est la possibilité que les moules obstruent les conduits qui amènent l'eau servant au refroidissement du moteur.

Les larves peuvent entrer dans les conduits du moteur, s'y attacher et se développer en moules adultes, surtout dans le système d'alimentation (soupape, boyaux, filtre) où elles ne sont pas détruites par la chaleur du moteur. De petits fragments de moules peuvent également entrer dans le moteur et endommager la roue de la pompe à eau. Les accumulations de colonies de moules zébrées sur le moteur peuvent entraîner une friction accrue et endommager les parties mobiles.

La coque des bateaux est également attirante pour les moules zébrées. Lorsque les conditions sont propices, comme c'est le cas par exemple au moment où le bateau est accosté à un quai ou dans une marina, elles commenceront à s'y attacher et à croître rapidement pour prendre la forme typique des moules. Si les moules sont attachées en grand nombre à la coque d'un bateau, elles causeront une friction accrue et augmenteront la consommation d'essence. Enlever les moules zébrées peut également endommager la peinture et les couches de revêtement superficielles sur le bateau.

Comment prévenir les dommages et la prolifération de la moule zébrée?

Afin de prévenir ou de ralentir l'infestation de nouveaux plans d'eau du Québec par des moules zébrées et de minimiser les dommages aux moteurs et aux embarcations, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec recommande les actions suivantes :

1- Si possible, avant de retirer l'embarcation de l'eau, naviguez à grande vitesse dix à quinze minutes pour détacher les moules de la coque, et éliminer les larves des conduites d'eau de refroidissement du moteur.

2- Videz l'eau du bateau, de la remorque, de la cale, de l'ancre et du vivier. Il ne faut pas utiliser l'eau infestée pour transporter des appâts vivants, ou l'eau du plan d'eau infesté à un autre. Des moules peuvent être présentes sur la coque du bateau, la remorque, dans le

réservoir à poisson, les conduites d'eau et même les parties internes du moteur.

3- Soulevez le pied du moteur pour vider la pompe à eau. Il faut nettoyer et inspecter régulièrement les conduits d'eau des moteurs afin de déceler la présence de moules. Toute hausse de température ou réduction de l'échappement d'eau de refroidissement lors du fonctionnement normal du moteur peut être un signe de blocage par des moules.

4- Inspectez le bateau visuellement tout en passant la main sur la coque. Si des surfaces rugueuses (composées de jeunes moules) ou des moules visibles se trouvent sur le bateau, il est important de les enlever à l'aide d'un grattoir avant de quitter les eaux infestées.

5- Asséchez le bateau et entreposez-le de façon qu'il s'égoutte complètement. Lorsque le temps est chaud et sec, laissez le bateau exposé au soleil pendant au moins trois jours, ce qui fera mourir les moules. Des moules peuvent survivre plusieurs semaines par temps froid et humide. Enlevez les moules avec un grattoir.

6- Nettoyez toujours une embarcation avant de la déplacer d'un plan d'eau infesté à un autre plan d'eau. L'eau chaude (40 degrés C et +) est efficace pour tuer les moules adultes et les larves. Pour les larves seulement, on peut aussi utiliser une solution de chlore très diluée, composée d'une demi-cuillère à soupe d'eau de Javel dans 4,5 L (un gallon) d'eau savonneuse. Ne pas utiliser cette solution près d'un cours d'eau puisqu'elle pourrait affecter la vie aquatique.

7- Bien faire sécher les engins de pêche, tels les filets, les seines, les épauettes ainsi que les bassins de transport.

8- Il est fortement recommandé d'utiliser le moteur hors-bord deux fois par semaine par temps chaud et une fois par semaine par temps froid et de toujours garder le bateau et le moteur hors de l'eau quand ils ne sont pas en service.

9- Il est important de ne pas jeter les moules enlevées près des lacs, des rivières, des ruisseaux ou des systèmes d'égouts, ni de laisser les coquilles là où on pourrait marcher les pieds nus.

Référence : Brochure *La moule zébrée : un fléau*, Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (SP 2053-06-92)

Convocation à l'Assemblée générale annuelle de l'APELP

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée générale annuelle de l'APELP, le samedi 31 juillet, à 9 h 30, au restaurant La Maison bleue, 2441, chemin des Iles, Entrelacs.

Nous vous rappelons que, selon les statuts, toute personne présente à l'Assemblée a droit de parole. Cependant, seuls les propriétaires du bassin versant du Lac Patrick ayant payé leur cotisation pour l'année en cours ont droit de vote. Les procurations écrites reçues par le secrétaire avant le début de l'Assemblée sont valides.

L'an dernier, plusieurs personnes étaient présentes à la réunion. Ce qui témoigne de l'intérêt grandissant des propriétaires du lac Patrick à la qualité de l'environnement et, par conséquent, à la qualité de leur vie de villégiateurs. Nous espérons vous voir encore plus nombreux cette année!

Proposition de l'ordre du jour :

- Constatation du quorum
- Nomination d'un Président d'assemblée
- Nomination d'un Secrétaire d'assemblée
- Adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale de 2009
- Lecture et adoption du rapport d'activités du Conseil d'administration 2009-2010 (plan d'action, ensemencement, analyse de l'eau, etc)
- Priorités 2010-2011
- Adoption des états financiers 2009-2010
- Détermination du montant de la cotisation annuelle pour 2010
- Varia
- Élections des membres du Conseil d'administration
- Levée de l'assemblée

Daniel Jaros

Président

Notice of annual general meeting of the Association for the protection of the lake Patrick

You are invited to participate in the Annual general meeting of APELP, that will be held on July, 31, at 9 h 30, at the Restaurant La maison bleue, 2441 Chemin des Iles, Entrelacs.

We remind you that according to the Statutes of the Association, every person present can speak during the general assembly. However, only the persons who own a property around the lake or in the drainage basin of lake Patrick and who have paid their membership for the current year have the right to vote. Proxy votes in writing, received by the secretary before the beginning of the meeting, are valid.

Last year, many persons were present. This high turnout shows a growing interest by homeowners of lake Patrick, in the quality of their

environment and thus the quality of their lives. We are hoping for an even larger number this year.

Agenda proposal annual general meeting of the Association for the protection of the environment of lake Patrick

- Quorum verification
- Designation of a President of the meeting
- Designation of a Secretary of the meeting
- Adoption of the agenda
- Reading and adoption of the minutes of the 2009 general assembly
- Reading and adoption of the report on the 2009-2010 executive-committee's activities (fish stocking program, water lake testing, etc)
- 2010-2011 priorities
- Adoption of the 2009-2010 financial statements
- Determination of the 2010 annual fee
- Varian
- Elective of the members of the executive committee
- Assembly adjournment

Daniel Jaros

President of APELP

Conseil d'administration 2009-2010

Président

Daniel Jaros

djaros@me.com

Vice-président

Normand Tessier

ntessier@cisco.com

Trésorier

Pierre Lacombe

514 452 9085

Secrétaire

Richard Cardinal

richardcardinal@hotmail.com

Registraire

Michel Lamarre

lamarre.michel@sympatico.ca

Conseillère

Hilda Bleyer

hildab@sympatico.ca

Conseillère

Micheline Foisy-Dubois

birdiegal@sympatico.ca

*Association
pour la protection de l'environnement
du lac Patrick*

**11 304, boul. St-Vital
Montréal-Nord, Qc**

Ensemencement 2010

C'est le vendredi 21 mai dernier qu'a eu lieu l'ensemencement annuel de truites mouchetées dans les eaux du lac Patrick. La campagne de financement par contributions volontaires est toujours en cours et nous sommes confiants d'atteindre notre objectif encore une fois cette année grâce aux nombreux donateurs et fervents amateurs de pêche. La municipalité d'Entrelacs nous a octroyé un don de 250\$ pour cet ensemencement. Pour y participer, vous n'avez qu'à remplir le coupon joint à ce bulletin et ne faire qu'un seul chèque en même temps que votre cotisation an-



nuelle.

Les truites sont livrées par Pisciculture Tardif par camion. Une équipe de bénévoles les transporte ensuite par seaux pour la mise à l'eau. Sur la photo ci-haut, on reconnaît Hida Bleyer, Pierre Lacombe, Normand Tessier et Jacques Filteau. Richard Cardinal était aus-



Camp Le Nordet

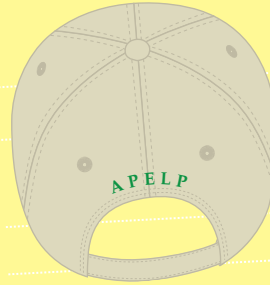
Amendement au zonage adopté

Le Conseil municipal a adopté l'amendement au zonage qui permettra à un éventuel développeur de construire une trentaine de résidences sur les terrains de l'actuel Camp Le Nordet. Ce projet d'amendement a été longtemps étudié, critiqué, modifié pour en arriver à un compromis acceptable à tous. La principale préoccupation de notre association était que les rives demeurent intègres et ne soient pas soumises à une surabondance de quais et d'accès directs. L'amendement adopté prévoit que l'ensemble de la rive soit contenu en un seul lot et que ce terrain devienne la propriété collective de l'ensemble des résidents concernés et prévoit une limite quant au nombre de quais pouvant y être érigés. Le nouveau zonage permettra donc d'y développer un concept de forêt habitée qui nous semble un compromis respectueux de la qualité de l'environnement du lac Patrick.

Nouvelle casquette de l'APELP



La nouvelle casquette sera disponible bientôt au coût de 20\$ pour les membres. Plus de détails à l'Assemblée générale du 31 juillet.



Exclusivement réservée aux membres de l'APELP.

Couleur kaki.

Taille unique ajustable.

Assemblée générale de l'APELP

Samedi 31 juillet, 9 h 30

Analyse de l'eau du robinet

Dimanche 1er août, en avant-midi